

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, le 16 mars 1894.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRE.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

M. MILLS (Bothwell) : Avant d'aborder l'ordre du jour, je désire attirer l'attention du premier ministre sur un paragraphe du discours du Trône, dans lequel Son Excellence est désignée comme vice-roi et représentant de la Reine. J'aimerais à demander à l'honorable ministre si la teneur de la commission du gouverneur a été changée, et, dans ce cas, s'il veut bien déposer le document sur le bureau de la Chambre.

L'honorable député sait que le gouverneur ne saurait être vice-roi à moins que Sa Majesté ne lui eût conféré ses propres prérogatives et pouvoirs.

Sir JOHN THOMPSON : Sa Majesté n'a aucunement changé, ces années dernières, la commission des gouverneurs généraux.

MAGISTRATURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

M. DAVIES (I. P. E.) : Je désire demander au premier ministre si je l'ai bien compris, hier, lorsque, dans le cours d'une conversation en chambre, il a exprimé son intention de produire les documents dont je veux parler, sans que l'on présente une motion spéciale. Je n'ai pas mis de motion à l'ordre du jour, parce que j'ai cru comprendre, d'après les remarques de l'honorable ministre, qu'il produirait bientôt les documents, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une motion formelle.

Sir JOHN THOMPSON : Je n'ai pas dit que je produirais ces documents sans l'adoption d'une motion à cet effet, et nous en sommes venus à la conclusion qu'il vaut mieux présenter une motion dans chaque cas; cependant, pour cette fois, je renoncerais à la motion.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

Sir JAMES GRANT : M. l'Orateur, l'année qui vient de s'écouler a été témoin de deux événements très importants. Un représentant de Sa Majesté nous a quitté pour faire place à son noble successeur qui est récemment arrivé parmi nous.

Durant leur séjour dans ce pays, lord et lady Derby ont conquis l'estime du peuple. Par sa haute intelligence et son profond jugement, par sa longue expérience pratique comme législateur, après avoir occupé de si importantes positions dans le gouvernement de l'Empire britannique, lord Derby a su s'acquitter dignement de la sérieuse responsabilité qui lui incombait, en présidant aux destinées de cette grande confédération d'une manière qui lui fait honneur et qui est cause qu'il a laissé les meilleurs souvenirs chez la population canadienne.

Quant à lady Derby, elle s'est fait aimer de tous ceux qui l'ont connue. Elle a porté un grand intérêt à

notre pays, à nos institutions, à tout à ce qui a pour but le bien-être du peuple, et, en quittant le Canada, elle a laissé derrière elle, par l'établissement, dans la capitale même du pays, d'une institution connue sous le nom de "Stanley Institute", institution qui fait honneur à son nom et à sa réputation; elle a laissé, dis-je, une preuve tangible de l'œuvre qu'elle voulait accomplir. Le vœu du peuple canadien est que tous deux vivent longtemps encore pour jouir de la popularité qu'ils ont acquise ici, et je crois dire la vérité, en déclarant que dans toute l'étendue du Canada, on ne souhaite qu'une chose; c'est qu'il leur soit accordé de longs jours pour entreprendre les importants travaux qui les attendent dans les grands centres de l'Angleterre.

D'un autre côté, il est récemment arrivé dans le pays un homme éminent et sa noble compagne, lord et lady Aberdeen, déjà connus dans le pays pour y avoir demeuré quelque temps. En dépit du peu de durée de leur premier séjour en Canada, à Hamilton, je pourrais dire ce paradis terrestre, ils surent se rendre si chers à la population, que leur départ laissa chez le peuple canadien, en général, le désir unanime de les voir revenir comme représentants de Sa Majesté.

"Le Grand Vieillard" que la maladie a malheureusement forcé d'abandonner la direction du grand parti dont il était le chef, a su, dans sa sagesse, choisir, pour envoyer au Canada, un homme éminent qui, dans sa position de vice-roi d'Irlande a su se distinguer au point de s'attacher tous les habitants de la Verte Erin, où croit ce tréfle si cher à tout cœur irlandais. Nous avons confiance que non seulement nos compatriotes irlandais, que nous aimons à respecter, mais que le peuple canadien en général, recevra cette justice qui est censée venir de tout représentant de Sa Majesté au Canada, car, dans chacune de ces occasions, Sa Majesté a choisi le meilleur homme possible pour présider aux destinées de cette importante partie de son domaine.

Quant à lady Aberdeen, nous la connaissons bien. Elle aussi porte un grand intérêt à notre peuple, à nos institutions, à tout ce qui tend à la prospérité du pays. Je suis certain que lorsque le temps sera venu, pour Leurs Excellences, de quitter le Canada, le peuple dira un sincère adieu au gouverneur et à sa noble compagne qui auront si largement contribué au bien-être, au bonheur et à la prospérité du pays.

M. l'Orateur, ce n'est pas avec un plaisir ordinaire que je me lève pour proposer l'adresse en réponse au discours du Trône. Bien qu'il se soit écoulé 20 ans depuis que j'ai eu l'honneur d'occuper un siège dans cette chambre, c'est avec beaucoup d'hésitation que j'entreprends de nouveau cette tâche de représentant, car je sais parfaitement que dans le cours de cette période, il s'est fait des progrès extraordinaires dans tous les ordres d'idées, surtout dans l'importante branche de l'économie politique.

Comme un des représentants de la capitale du Canada, je suis convaincu que l'honneur que l'on me fait aujourd'hui s'adresse plutôt au peuple que je représente, qu'à moi personnellement. Je désire donc, M. l'Orateur, en proposant l'adresse, demander l'indulgence des honorables membres de cette chambre.

Le temps est un puissant facteur dans le développement et le progrès d'un pays, et, certes, le peuple canadien a raison d'être fier de ce qui a été accompli durant les 20 dernières années. Partout, autour